



Règlement du jeu rallye découverte:

L'Association « Vivre à Lagarde Viaur » organise pour les Journées Européennes du Patrimoine 2013 ce jeu-concours qui se déroule le dimanche 15 septembre 2013 de 15h à 16h45. Il est doté de 3 lots : Un lion de bronze, création artistique et artisanale de Michel Cauchy, pour le/la gagnant(e) du premier rang ; un écusson de bronze d'après les armoiries d'Ozil de Morlhon (seigneur de Lagarde Viaur au 13ème siècle) également œuvre d'art de M. Cauchy, pour le second rang ; un tee-shirt « Lagarde Viaur – 1215 - 2015 » au troisième rang. Ce rallye est ouvert à toute personne physique à l'exception des membres du Conseil d'administration de l'Association « Vivre à Lagarde Viaur ». Offre limitée à une seule participation au jeu par foyer (même adresse, même nom) sur la durée du jeu. La participation au rallye entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement disponible sur le site

<http://vivrealagardeviaur.unblog.fr>

La participation au jeu-concours entraîne aussi l'acceptation pure et simple des réponses proposées en QCM avec une seule réponse valable par question. En cas d'ex aequo, les candidats seront départagés par tirage au sort souverainement réalisé par l'Association « Vivre à Lagarde Viaur ». Les lauréats seront désignés à 17h et se devront d'être présents au moment de la remise des prix. En cas d'absence de la personne gagnante à 17h, une autre personne présente ayant également bien répondu à toutes les questions serait alors désignée à sa place. La participation se fait exclusivement par le présent formulaire remis au début du jeu par les organisateurs. Du fait de l'acceptation de leur prix, les lauréats autorisent l'Association « Vivre à Lagarde Viaur » à utiliser leur identité et éventuellement leur photographie dans les articles de presse et sur le site web de l'association relatant la remise des prix, sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque réclamation. Le formulaire sera remis gratuitement au début du jeu aux participants et devra être restitué dûment rempli en fin de jeu selon les consignes qui seront données au moment. Aucun formulaire ne sera accepté à l'issue du jeu. L'association ne serait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu-concours, à le réduire, à le prolonger, à le reporter ou à en modifier les conditions. L'association tranchera souverainement et sans possibilité d'appel toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question, non réglée par celui-ci, qui pourrait se poser.

